



## **Objet :** Organisation du collège à sa réouverture

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves du collège Van Gogh,

Nous saurons dans les jours qui viennent si notre établissement est autorisé à ouvrir de nouveau ses portes. Cette perspective nécessite de notre part des précisions quant aux conditions dans lesquelles vos enfants pourront y être accueillis. Vous trouverez donc détaillées ci-dessous, sous forme d'une foire aux questions, les modalités d'organisation du collège à sa réouverture.

### **Suis-je obligé d'envoyer mon enfant au collège ?**

La scolarisation des élèves au collège repose sur **le libre choix des familles**, l'instruction restant obligatoire. Vous pouvez donc décider de garder vos enfants à la maison, où ils continueront de recevoir des cours à distance.

Dans ce cas, nous vous demandons de nous prévenir **en envoyant un courrier électronique au collège** ([0922595w@ac-versailles.fr](mailto:0922595w@ac-versailles.fr)) afin que nous ne notions pas l'absence de votre enfant et pour vous éviter de recevoir des messages à chaque heure de cours.

### **Quelles sont les consignes de sécurité sanitaire qui sont appliquées au collège ?**

Comme tous les établissements scolaires de France, le collège Van Gogh est soumis au respect d'un **protocole sanitaire national**, permettant de garantir des conditions de santé et de sécurité des élèves et des personnels.

Ce cadre prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Les parents sont invités à **prendre la température de leur enfant** avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre au collège.
- **Le port du masque est obligatoire** pour les usagers comme pour les personnels dans l'enceinte de l'établissement. Ils doivent être fournis aux enfants par leurs parents.

- **Les salles de classe seront nettoyées** entre chaque passage de groupes d'élèves (le matin avant l'ouverture et le midi).
- **Les élèves ne changeront pas de salle de classe** ; ce seront les professeurs qui se succéderont face à eux.

### Comment les enseignements seront-ils organisés ?

Les cours se dérouleront en groupes comprenant **au maximum 15 élèves**, dans le respect des règles de distanciation. Pour que cela soit possible, **les élèves seront donc accueillis pour des demi-journées** (matin ou après-midi) pour 3 heures maximum. Cette organisation permet d'éviter à la fois l'ouverture du restaurant scolaire le midi mais aussi les récréations, pendant lesquelles la surveillance et le maintien des règles de sécurité auraient été très difficiles.

Les élèves recevront donc de nouveaux emplois du temps tenant compte de cette organisation, avec l'alternance suivante :

- **Semaine du 8 au 12 juin** : groupe 1 de leur classe auront cours le matin, groupe 2 auront cours l'après-midi
- **Semaine du 15 au 19 juin** : groupe 2 le matin, groupe 1 l'après-midi
- **Semaine du 22 au 26 juin** : groupe 1 le matin, groupe 2 l'après-midi
- **Semaine du 29 juin au 3 juillet** : groupe 2 le matin, groupe 1 l'après-midi

**La semaine du 2 juin** (le 1<sup>er</sup> juin est férié) sera consacrée à la reprise des personnels et à une pré-rentree des élèves, dont les modalités vous seront communiquées dès que nous aurons confirmation de la réouverture.

### Les élèves auront-ils des cours d'EPS ?

Oui, les cours d'EPS sont maintenus, et les activités seront organisées dans le respect des règles de sécurité. Cela est d'autant plus important que beaucoup d'élèves n'ont pas pu maintenir une activité physique régulière pendant la période du confinement.

Toutefois, il sera demandé aux élèves d'apporter un deuxième masque le jour où ils auront EPS, afin de pouvoir en changer.

### Comment se déroule l'entrée dans l'établissement ?

Nous avons tracé devant le collège des emplacements figurant une file respectueuse de la distanciation et menant jusqu'aux deux portes d'entrée. Les élèves rentreront un par un et devront alors se laver les mains avec du gel hydroalcoolique (fourni par l'établissement). Ils se rendront ensuite directement dans leurs salles de classe respectives, où les attendront leurs enseignants.

### Que se passe-t-il si un enfant présente des symptômes du COVID-19 au collège ?

L'enfant est immédiatement isolé à l'infirmierie, et sa famille prévenue pour qu'elle vienne le récupérer et consulter le médecin traitant. Si le test de l'enfant s'avère positif, les personnels et les parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'élève malade seront prévenus.

Le même protocole s'applique si un personnel tombe malade.